

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal se sont réunis, à la salle du Cercle Olivier de Clisson à Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Xavier Bonnet, Maire**.

Étaient présents :

M. Xavier Bonnet, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Alexia Pirois, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanoeil, M. Thomas Hay, M. Cyrille Paquereau, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Laurence Mamias, M. Yves Mignotte, M. Eric Betschart, M. Franck Nicolon, M. Thibault Morizur, Mme Gaëlle Romi.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

Mme Laurence Luneau (procuration à M. Xavier Bonnet), M. Benoît Payen (procuration à M. Christian Peulvey), Mme Lamia Bacher (procuration à Mme Gaëlle Romi).

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay

Date de la convocation : 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 26	Excusés : 3	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE RESSOURCES HUMAINES Fonction publique territoriale

- *Modification du tableau des effectifs*

Monsieur le Maire expose les faits.

La collectivité doit veiller à la concordance des postes ouverts avec la réalité des grades des agents recrutés. Ainsi, le tableau des effectifs est amené à évoluer dans le temps (cf. mutations, recrutements, avancements de grades...) et doit être régulièrement mis à jour. C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser comme suit le tableau des effectifs, avec effet à compter du **1^{er} janvier 2024** (sauf exceptions mentionnées) :

➔ **Direction des services à la population**

Scolaire / enfance

○ **Accueils collectifs de mineurs**

- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet 32 heures 54 hebdomadaires (94 % d'un temps plein), pour permettre le recrutement sur un poste permanent d'un agent précédemment recruté sur un poste non permanent (accroissement temporaire d'activité).
- ✓ Création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet 29 heures 03 hebdomadaires (83 % d'un temps plein), pour permettre le recrutement sur un poste permanent d'un agent précédemment recruté sur un poste non permanent (accroissement temporaire d'activité).

○ **Restaurant scolaire**

- ✓ Autorisation de recruter un technicien contractuel, sur le fondement de l'article L.332-8, 2° du Code général de la fonction publique (CDD de 3 ans), à l'issue d'une recherche infructueuse de candidat statutaire, pour assurer les fonctions de responsable du restaurant scolaire. Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, l'agent sera rémunéré en référence au 6^{ème} échelon du grade, IM 381.

- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, pour permettre le recrutement d'un cuisinier par voie de détachement, en remplacement d'un agent d'entretien et de restauration ayant quitté la collectivité et nouvelle organisation du restaurant scolaire avec le recrutement d'agents polyvalents sur l'ensemble des missions.
- ✓ Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps complet, correspondant au poste occupé par l'agent ayant quitté la collectivité.

➔ **Direction des services techniques**

Centre technique municipal

- **Logistique (avec polyvalence sur le service cadre de vie)**
- ✓ Création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet, pour renforcer le service logistique et anticiper le reclassement d'un agent en raison de restrictions physiques. La fiche de poste prévoira une polyvalence de l'agent sur le service voirie (environ 30 % du temps de travail).

NB : La création de cet emploi est neutre sur le plan budgétaire car ce poste a vocation à se substituer à deux contrats pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois chacun, prévus chaque année sur le service 'cadre de vie'.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

VU le budget de la Commune,

VU les différents textes, portant sur les dispositions statutaires applicables aux agents de la fonction publique territoriale et aux cadres d'emplois des agents territoriaux,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023 portant sur la modification du tableau des effectifs de la Ville de Clisson,

VU l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 4 décembre 2023,

VU l'avis de la commission 'finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 14 décembre 2023,

CONSIDERANT que les modifications apportées au tableau des effectifs répondent aux besoins de la Ville de Clisson et à des nécessités de service,

**Après en avoir délibéré,
À la majorité (28 votes pour et 1 abstention),**

APPROUVE les modifications précédemment exposées, avec effet au 1^{er} janvier 2024 (sauf exceptions mentionnées),

MODIFIE le tableau des effectifs qui tient compte de la mise en conformité des postes créés/supprimés et de ceux réellement pourvus, tel qu'il est annexé,

DIT que ce tableau des effectifs remplace celui annexé à la délibération du 16 novembre 2023,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas HAY
Secrétaire de séance




Xavier Bonnet
Maire



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le **26 DEC. 2023**
- son affichage le **27 DEC. 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20231221-DEL-231212-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

Annexe : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
		6	5
DIRECTION GENERALE	Directeur Général des Services d'une commune de 3 500 à 10 000 habitants / Attaché	1	1
Secrétariat général	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0
	Rédacteur (détachement pour stage)	1	1
Police Municipale	Brigadier-chef principal (échelon spécial)	1	1
	Gardien-Brigadier	1	1
Communication	Rédacteur	1	1
MOYENS GENERAUX		13	12
	Direction/Attaché	1	1
Finances – Marchés Publics	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Administration générale	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
Affaires générales / commerces	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0
	Attaché (détachement pour stage)	1	1
Accueil / Etat civil	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif (TNC 28h)	1	1
	Adjoint administratif (TNC 24h30)	1	1
Systèmes d'information	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
RESSOURCES HUMAINES		3	3
	Direction/Attaché	1	1
	Rédacteur	1	1
	Adjoint administratif	1	1
SERVICES A LA POPULATION	Direction Générale/Attaché	1	1
SCOLAIRE/ENFANCE		34	34
	Direction/Attaché	1	1
Accueil - Secrétariat	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Multi Accueil	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle (TNC 28h)	1	1
	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe (TNC 28h)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 31h30)	1	1
	Adjoint technique (TNC 29h30)	1	1
Accueil collectif de mineurs	Animateur	1	1
	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	2	2
	Adjoint d'animation	4	4
	Adjoint d'animation (TNC 33h15)	1	1
	Adjoint d'animation (TNC 32h54)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 29h03)	2	2
	Adjoint d'animation (TNC 28h)	1	1
Adjoint d'animation (TNC 18h33)	1	1	
Restaurant scolaire	Technicien	1	1
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	1
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1
	Adjoint technique	1	3

Accusé de réception en préfecture
044214400434-20231221-DEL-231212-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023

DIRECTION SERVICES	GRADE	EMPLOI	
		CREE	POURVU
Scolaire	ATSEM principal de 1ère classe (TNC 28h)	4	4
	Adjoint technique principal de 2ème classe (TNC 28h)	1	1
ANIMATION CULTURE ET SPORT		8	8
Secrétariat	Adjoint administratif	1	1
Culture – Événementiel	Rédacteur	1	1
Médiathèque	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe (TNC 31h30)	1	1
	Adjoint du patrimoine (TNC 28h)	1	1
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (TNC 31h30)	1	1
	Adjoint du patrimoine (TNC 24,5 h)	1	1
Vie associative et sportive	Rédacteur	1	1
SERVICES TECHNIQUES		7	7
	Direction/Ingénieur	1	1
Secrétariat / accueil	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	1
Urbanisme	Rédacteur principal de 2ème classe	1	1
Voirie-Réseaux	Technicien principal de 1ère classe	1	1
Patrimoine bâti	Technicien principal de 1ère classe	1	1
Centre Technique Municipal		33	29
	Responsable / Agent de maîtrise principal	1	1
	Agent de maîtrise (en détachement pour stage)	1	0
Cadre de vie	Agent de maîtrise principal	1	1
	Agent de maîtrise	1	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	4	4
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
	Adjoint technique	7	7
Bâtiments	Agent de maîtrise principal	1	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	2	2
Logistique/propreté des bâtiments/équipements sportifs	Adjoint technique	1	1
* Logistique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2	2
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
	Adjoint technique	1	0
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1
* Propreté des bâtiments	Adjoint technique (TNC 17h30)	2	1
	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	0
* Equipements sportifs	Adjoint technique	1	1
	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		105	99



Modifications apportées

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20231221-DEL-231212-DE
Date de télétransmission : 26/12/2023
Date de réception préfecture : 26/12/2023